

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 25 Juin 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 19 Juin 2024. Présents :** AUGER Catherine, , CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DAGUIN Gérard, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MONNETTE Jean-Marie, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, VENUAT Eric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine **Excusés :** BARBIER Daniel (Pouvoir à Guyot J.), BARBIER Roger, BERNARD Colette (Pouvoir à Rollin P.), BORNET Carole (Pouvoir à Thevenard P.), COLAS David (pouvoir à Vingdiolet MC.); DUMONT Sylvie (Pouvoir à GIRARD Pascal), HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MOREAU Alain (Pouvoir à Jaillot A.), MOREAUX Jacques, ROY Barbara Alice (Pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François (Pouvoir à Martin M.), SIMONNET Pascale (Pouvoir à Vincent M.) **Absents :** BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, LEROY Anne, MAZOIRE Guy, THEVENET Pascal  
**Secrétaire de séance : VENUAT Eric En exercice : 44. Présents : 25. Votants : 34**

### 4. Affaires Générales : Election d'un nouveau Vice-Président suite à la démission de la 7ème Vice-Présidente

Vu les articles L 2122-7, L 2122-7-1 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n° 2020-040 fixant le nombre de Vice-présidents de la Communauté de communes Sud Nivernais.

Considérant la démission de Mme Sandra BOUILLON, Vice-présidente qui a été acceptée par le Préfet de la Nièvre le 25 mai dernier.

Par application de l'article L 2122-7 du CGCT, l'élection de chaque Vice-président a lieu au scrutin uninominal secret à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative des suffrages exprimés.

Madame la Présidente propose de procéder au remplacement au même rang de la Vice-présidente démissionnaire. Elle prend acte de la candidature de Monsieur François SCHWARZ, maire de Saint-Germain Chassenay. Elle invite d'éventuelles autres candidatures à se déclarer.

Candidat : Monsieur François SCHWARZ

Votant : 34

Blancs ou Nuls : 3

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 17

Monsieur François SCHWARZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu Septième Vice-Président.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

**Fait à Decize, le 25 Juin 2024**

Certifié exécutoire par la Présidente,

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 27/06/2024

Et de la publication le 27/06/2024

La Présidente

La Présidente,

R. ROY